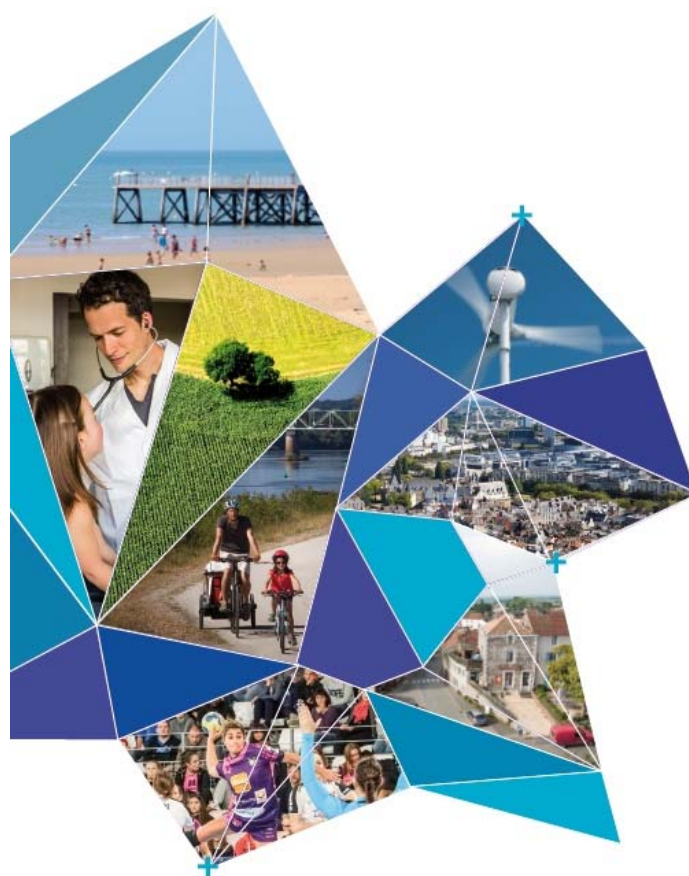


Le 14 septembre 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée

3,314 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

- ① Communiqué de presse p.2
- ② Focus projet développé par la CC du Pays de Fontenay Vendée. p.3
- ③ Le territoire p.4
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 p.5
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité p.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 14 septembre 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée 3,314 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires Région 2020 avec Michel Tapon, Président de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée doté de 3,314 M€.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **3,314 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée** souhaite engager des projets sur **six thématiques prioritaires** :

- Le développement économique
- Le développement touristique
- Le développement et le maintien de l'offre de services et de commerces de proximité
- L'attractivité du territoire
- La mise en accessibilité des bâtiments publics
- Transition énergétique

Focus projet, visite du Pôle innovation automobile du Sud Vendée



Le Pôle innovation automobile Sud Vendée (PIASV) a été créé par la Communauté de communes en 2010 dans une volonté de relance économique du territoire par l'innovation. L'un des principaux objectifs du pôle est de proposer aux industriels du secteur de l'automobile et plus largement de l'éco-mobilité, un équipement adapté et

compétitif pour la réalisation d'essais industriels sur tout type de matériel roulant.

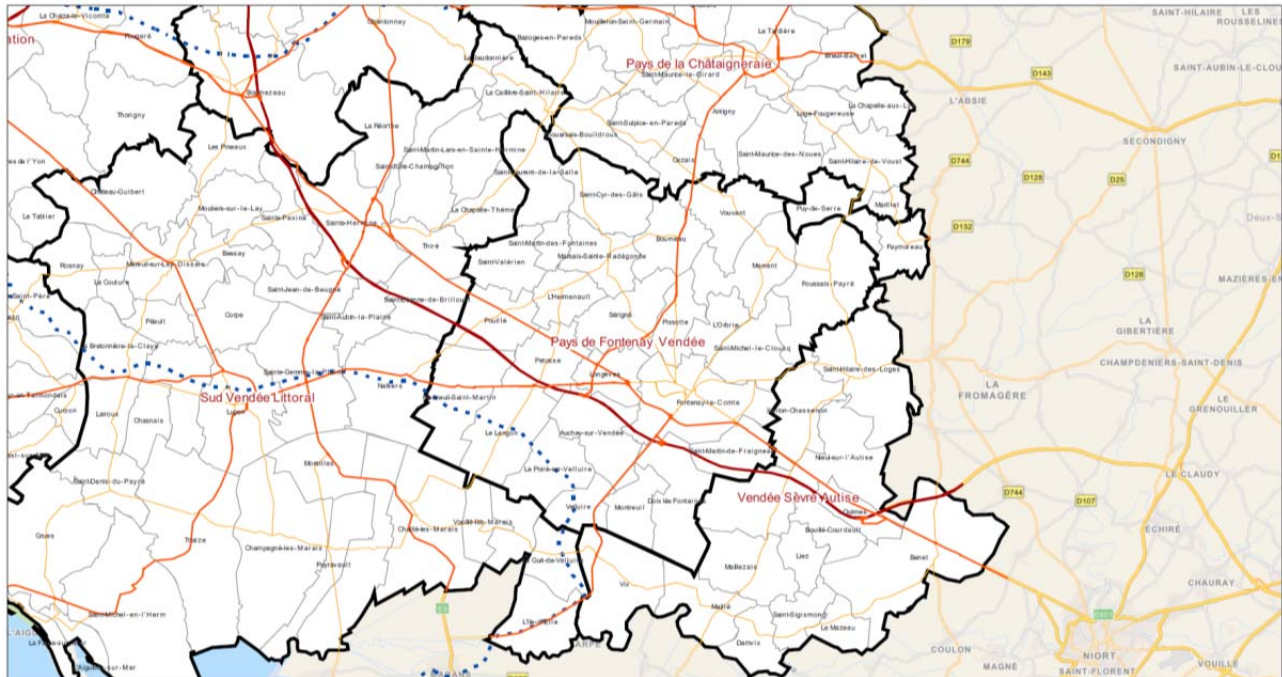
Le site est composé d'une piste automobile homologuée dédiée à la mise en œuvre d'essais industriels, de boxes pour accueillir dans des conditions optimum de sécurité des véhicules et du matériel d'essai, de bâtiments à vocation économiques et d'une zone d'activités.

Le principal atout de cet équipement réside dans le fait que les bâtiments économiques bénéficient d'un accès direct à la piste, ce qui permet notamment la libre circulation de véhicules prototypes dans l'enceinte du PIASV. De plus, l'offre commerciale est très compétitive par rapport aux autres circuits permettant notamment aux industriels d'utiliser la piste à moindre coût afin de finaliser leurs prototypes et de passer à la phase finale d'homologation.

Ce pôle a été complété par la Plateforme Régionale d'Innovation (PRI) «Ecomotiv» : ce plateau technique tourné vers l'innovation permet notamment de proposer à une large clientèle d'entreprises, un panel de services et d'outils dédiés aux essais industriels (Compétences techniques, matériel, journées d'études, imprimante 3D pour prototypages rapides, etc.).

Le projet proposé par la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020 consiste à regrouper l'ensemble des infrastructures existantes et à en augmenter la capacité. Cela permettrait de développer ainsi un centre de compétence global sur l'usage des véhicules électriques et d'accompagner le pôle innovation automobile à la pointe du développement des circuits modernes. Le projet est actuellement en cours d'étude.

La Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée



La Communauté : 26 communes
Population : 35 352 habitants (population municipale 2016)
Président : Michel Tapon

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le **23 juin 2016**, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de **8 enjeux et 37 mesures**. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. En parallèle, le Fonds école est destiné aux investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, **535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire du Pays de Fontenay Vendée, 10 projets ont bénéficié de ces mesures pour un montant total de **292 813 €**.

Le Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)

- **Commune nouvelle de Doix-lès-Fontaines** : 28 260 € pour la rénovation de la salle des fêtes de Doix et de l'aire de jeux d'enfants.
- **Commune du Poiré-sur-Velluire** : 50 000 € pour les travaux d'aménagements du centre-bourg.
- **Commune de Pissotte** : 50 000 € pour la construction d'un bar-tabac-épicerie.
- **Commune de Saint-Martin-de-Fraigneau** : 27 775 € pour les travaux de mise en accessibilité des espaces publics.

- **Commune de l'Orbrie** : 11 267 € pour les travaux de liaison favorisant la desserte des équipements et espaces publics du centre-bourg.
- **Commune de Velluire** : 50 000 € pour la construction d'un pôle commercial.
- **Commune de Saint-Laurent-de-la-Salle** : 50 000 € pour la restructuration du centre-bourg.

Le Fonds école

- **Commune de Longèves** : 6 426 € pour la construction d'un préau dans la cours de l'école publique.
- **Commune de Petosse** : 14 840 € pour la rénovation de l'école publique et de ses abords.
- **Commune de Pouillé** : 4 245 € pour la rénovation de la toiture de l'école publique.